

## **RAPPORT N° 547 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 7 JUIN 2026**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 30 mai au 6 juin 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, une (1) personne a été gravement torturée par des Imbonerakure<sup>1</sup> dans la province de Bujumbura.

Le rapport dénonce également les cas de deux (2) personnes qui ont été enlevés par des militaires et des policiers dans les provinces de Bujumbura et de Butanyerera.

### **1. Violation du droit à l'intégrité physique**

- Le jeudi 4 juin 2026, dans la nuit, quatre Imbonerakure, Yves Kwizera, Samson Ndayisenga, Fabrice Nduwayo et un certain Bikorimana, dirigés par leur chef dans le village 5, zone de Buringa, commune de Mpanda, province de Bujumbura, ont violemment battu et grièvement blessé un homme connu sous le nom de Rémy Hakizimana, en l'accusant de vouloir voler du riz dans les champs qu'ils gardent la nuit.

Selon des membres de sa famille, ces Imbonerakure ont méchamment attaqué Rémy Hakizimana étant donné qu'ils le connaissaient bien du fait qu'il était également un veilleur de nuit des étangs de poissons dans la même localité. Ils l'ont alors violemment battu à coups de gourdins et de pieds partout sur son corps, plus particulièrement au niveau du ventre, au point de ne plus pouvoir marcher. Il a un ventre gonflé avec des urines sanguinolentes.

Les mêmes sources affirment que Rémy Hakizimana a été évacué à l'hôpital saint Augustin à Gihanga, mais que les médecins ont demandé son transfert à Bujumbura

---

<sup>1</sup> Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

pour des soins spécialisés. Toutefois, faute de moyens, il croupit toujours à la maison, dans état critique, après avoir été conduit au chef de colline de Mpanda village 5 pour exiger les auteurs des actes de torture de couvrir les soins du patient, au moment où ils continuent de circuler librement, sans aucune inquiétude.

SOS-torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate pour arrêter les auteurs d'actes de torture de Rémy Hakizimana et le faire soigner dans l'urgence dans une institution sanitaire appropriée.

## 2. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Le mardi 2 juin 2026, dans la journée, un homme identifié sous le nom de Thaddée Ciza a été enlevé par des agents de police sur la colline et zone de Mparamirundi, commune de Kayanza, dans la province de Butanyerera, alors qu'il rentrait au Burundi en provenance du Rwanda, et a été conduit vers une destination inconnue.

Selon des membres de sa famille, Thaddée Ciza, âgé de 46 ans et originaire de la colline de Rubagabaga, zone de Mbirizi, commune de Gatara, dans la province de Butanyerera, vivait au Rwanda depuis près de 20 ans où il exerçait une activité commerciale dans la localité de Kimironko, tandis que sa famille, composée de son épouse et cinq enfants, demeure sur sa colline natale. C'est pour cela qu'il effectuait des déplacements réguliers entre le Rwanda et le Burundi afin de rendre visite à sa famille.

Selon des témoins oculaires, Thaddée Ciza a été interpellé par des agents de police peu après son entrée sur le sol burundais avant de le conduire vers une destination inconnue. Depuis ce jour, son téléphone portable est éteint et aucune information officielle sur son lieu de détention ni sur son état de santé n'a été communiquée par la Police Nationale du Burundi (PNB).

SOS-Torture Burundi a appris plus tard que Thaddée Ciza a été arrêté arbitrairement sous forme d'enlèvement et qu'il est détenu au cachot de la Police judiciaire de Kirundo au chef-lieu de la commune de Kirundo, dans la province de Butanyerera où il serait, entre autres, accusé, sans preuves, de collaboration avec le Mouvement du 23 Mars (M23).

L'organisation appelle à la libération de Thaddée Ciza, à la cessation des arrestations sous forme d'enlèvements et à se conformer aux dispositions pertinentes du code de procédure pénale en matière de privation de liberté.

- Le vendredi 5 juin 2026, dans l'après-midi, aux environs de 13 heures, un militaire du nom de Caporal Gérard Bizimana surnommé Muhinga, également connu sous le prénom d'Aimé, âgé de 34 ans, a été enlevé par ses camarades d'armes dans un bar appelé « Chez Lewis » (en référence à son propriétaire, Lewis Niyongabo, ancien député) situé à Musaga, à proximité de la station-service New Force, dans la mairie de Bujumbura et l'ont conduit à bord d'un véhicule pick-up aux vitres teintées vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, au moment de son arrestation, Gérard Bizimana, affecté au service de renseignement militaire (G2) au sein du Bataillon Para basé à Kinanira à Bujumbura, partageait un repas avec un Imbonerakure connu sous le nom de Cédric Ishimwe, très actif dans la localité de Musaga, avec qui il entretenait de relations d'amitié. Un véhicule double cabine blanche aux vitres teintées est alors arrivé sur les lieux avant qu'un homme en tenue civile, armé de pistolet, ne descende et se positionne à proximité de l'endroit où se trouvait le militaire. Il a attendu que les deux hommes finissent de manger avant de tenter d'arrêter Gérard Bizimana qui a essayé de résister à cette arrestation arbitraire. Alors, deux militaires en uniforme sont descendus du véhicule pour maîtriser le militaire et le forcer à monter dans le pick-up, avant de démarrer en trombe vers une destination inconnue.



## SOS - Torture/Burundi

*Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi*

SOS-Torture Burundi appelle aux autorités militaires de révéler le lieu de détention et le sort du Caporal Gérard Bizimana.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.